

ANNECY
BONNEVILLE
CHAMBÉRY
GRENOBLE
GRÉSY-SUR-AIX
SALLANCHES
| THONON-LES-BAINS
VILLE-LA-GRAND
GENÈVE

**APEI DE THONON LES BAINS
ET DU CHABLAIS**
Route du Ranch
Vongy
74200 THONON LES BAINS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions
réglementées**

ANNECY
BONNEVILLE
CHAMBÉRY
GRENOBLE
GRÉSY-SUR-AIX
SALLANCHES
| THONON-LES-BAINS
VILLE-LA-GRAND
GENÈVE

**APEI DE THONON LES BAINS
ET DU CHABLAIS**
Route du Ranch
Vongy
74200 THONON LES BAINS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025



APEI DE THONON LES BAINS ET DU CHABLAIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'ASSOCIATION APEI DE THONON LES BAINS ET DU CHABLAIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION APEI DE THONON LES BAINS ET DU CHABLAIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à THONON LES BAINS,
Le 22 juin 2026
Le commissaire aux comptes

SAS COFIDEST AUDIT
Cyrille FAYETTE
Associé

2- Bilan 2025

ACTIF	Brut 2025	Amortissement 2025	Net 2025	Net 2024
Frais d'établissement	0	0	0	0
Actif immobilisé		0	0	0
Immobilisation incorporelles				
Frais de développement	14 059	14 059		
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 310	2 310	0	0
Autres immobilisations incorporelles	447 510	293 066	154 444	26 888
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				88 144
Immobilisations corporelles				
Terrain	1 113 505	246 896	866 608	870 578
Constructions	24 544 128	9 919 755	14 624 373	15 289 658
Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 018 515	3 714 483	1 304 032	1 478 831
Autres immobilisations corporelles	3 910 721	3 341 029	569 692	621 014
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	2 380 596		2 380 596	1 587 716
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés	288 778		288 778	
Immobilisations financières				
Participations	2 500		2 500	1 000
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	5 614		5 614	5 567
Prêts				
Autres immobilisations financières	38 689		38 689	40 700
TOTAL II	37 766 925	17 531 599	20 235 326	20 010 096
Actif circulant		0	0	0
Stocks et en cours	76 696	0	76 696	59 430
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	554 730	24 637	530 094	446 514
Créances reçues par legs ou donations	22 752		22 752	
Autres créances	760 945		760 945	2 164 418
Charges constatées d'avance	110 069	0	110 069	60 841
Valeurs mobilières de placement	1 067 953		1 067 953	1 066 569
Instruments financiers à terme et jetons détenus	2 142 744		2 142 744	
Disponibilités	4 878 474		4 878 474	6 115 151
TOTAL III	9 614 363	24 637	9 589 726	9 912 922
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	47 381 288	17 556 236	29 825 052	29 923 018

PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	317 094	317 094
Fonds propres complémentaires	1 919 280	1 919 280
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires	0	0
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves pour projet de l'entité	7 316 897	6 512 317
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	7 316 897	6 512 317
Autres réserves	2 900 311	2 712 153
Report à nouveau	-5 011 527	-4 500 133
<i>dont report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales</i>	0	0
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales non contrôlées</i>	0	0
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-2 856 226	-2 344 833
<i>dont dépenses refusées ou inopposables aux financeurs</i>	-325 272	-325 272
<i>dont charges des activités SMS de prise en compte différée</i>	-1 830 028	-1 830 028
Résultat en attente d'affectation	0	0
<i>dont résultat hors activités sociales et médico-sociales</i>	0	0
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales non contrôlées</i>	0	0
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	0	0
Excédent ou déficit de l'exercice	818 459	314 092
Situation nette (sous total)	8 260 514	7 274 802
Fonds propres consommables	0	0
Subventions d'investissement	3 896 304	4 453 628
Provisions réglementées	577 201	577 201
TOTAL I	12 734 019	12 305 631
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	317 234	5 704
Fonds dédiés	2 331 217	2 333 331
TOTAL II	2 648 451	2 339 035
PROVISIONS		
Provisions pour risques	735 647	552 086
Provisions pour charges	993 895	991 766
TOTAL III	1 729 541	1 543 852
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	9 006 985	9 672 150
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	996 855	1 124 548
Dettes des legs ou donations	0	0
Dettes fiscales et sociales	2 093 004	2 204 806
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	219 902	321 181
Autres dettes	290 694	303 795
Produits constatés d'avance	105 602	108 021
TOTAL IV	12 713 041	13 734 500
Ecart de conversion Passif (V)		
Comptes en dehors du plan comptable officiel (à analyser)	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	29 825 052	29 923 018

1- Compte de résultat 2025

PRODUITS	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	22 248	21 384
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens	1 514 673	1 541 988
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestation de service	272 585	266 114
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	22 459 741	22 599 053
<i>Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	22 098 877	22 567 911
Versements des fondateurs ou conso de la dot consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>	23 466	31 792
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	326 040	302 233
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	349 130	429 453
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	4 140	0
Utilisations des fonds dédiés	239 905	547 108
Autres produits	2 318 993	2 213 591
TOTAL I	27 530 922	27 952 716
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	26 239	23 967
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	575 738	540 082
Variation de stock	-756	-26 981
Autres achats et charges externes	7 703 862	8 809 137
Aides financières	64 933	60 485
Impôts, taxes et versements assimilés	1 071 428	1 151 300
Salaires	10 845 678	10 776 580
Cotisations sociales	4 022 592	4 069 224
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 299 720	1 131 286
Dotations aux provisions	511 053	443 788
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0	0
Report en fonds dédiés	373 858	896 984
Autres Charges	6 377	3 621
TOTAL II	26 500 723	27 879 472
I.RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 030 199	73 245
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	31 415	28 820
Autres intérêts et produits assimilés	15 263	3 488
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	8 729	8 859
TOTAL III	55 406	41 167

CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	255 204	272 639
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de t	26	
TOTAL IV	255 230	272 639
2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-199 825	-231 472
3.RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	830 375	-158 227
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels		622 057
TOTAL V		622 057
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	11 915	149 738
TOTAL VI	11 915	149 738
4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-11 915	472 319
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0	0
Total des produits (I+III+V)	27 586 328	28 615 941
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	26 767 868	28 301 848
EXCEDENT OU DEFICIT	818 459	314 092
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	-40 442	-44 742
TOTAL	-40 442	-44 742
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole	40 442	44 742
TOTAL	40 442	44 742

1.DESIGNATION DE L'ASSOCIATION

Association de Parents d'Enfants Inadaptés Thonon Chablais (APEI THONON CHABLAIS).

1.1 Objet social



L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

« L'APEI accompagne tout au long de la vie, au-delà du seul champ de la déficience intellectuelle, toute personne ayant des difficultés durables d'ordre intellectuel, cognitif ou psychique et entraînant un handicap au sens du préambule de la convention des nations unies relative aux droits des personnes handicapées : « le handicap résulte de l'interaction entre les personnes présentant des incapacités et les barrières comportementales et environnementales qui font obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres ».

Le champ d'action de l'APEI de Thonon et du Chablais s'inscrit dans les textes de loi réglementaires du code de l'action sociale et des familles. »

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

1.2 Nature, périmètre des activités ou missions sociales réalisées et moyens

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Soutenir les familles
- Promouvoir et représenter les personnes et les familles
- Mettre en œuvre tous les moyens d'accompagnement

Le périmètre des activités ou missions sociales listées ci-dessus s'est exercée dans le département de la Haute Savoie.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31.12.2025, dont le total est de :
29 825 052€

et dont le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent comptable de 818 459€

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 28 avril 2026.

1.3 Faits majeurs de l'exercice et faits postérieurs à la clôture

1.3.1 Faits caractéristiques de l'exercice

- Poursuite des travaux de reconstruction du Foyer de Vie Arpin.
- La persistance d'une crise des ressources humaines et les difficultés d'attractivité du secteur médico-social en Haute-Savoie dans un environnement de concurrence sur le marché du travail avec la Suisse et d'un coût de la vie élevé
- L'ouverture de 2 places au Service Accueil de jour
- Une extension de 5 places sur le Sessad
- L'octroi de Crédits non reconductibles « CNR » à hauteur de 582 526€
- Signature en juin 2025 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025 du renouvellement du contrat CPOM 2025 2029

1.3.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

- Néant



2.PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Les comptes annuels de l'exercice au 31.12.2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements ANC 2023-03 relatif, 2022-06, 2018-06 relatif aux comptes annuels de personnes morales de droit privé à but non lucratif et au règlement ANC 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif, du plan comptable (règlement ANC n°2014-03) des établissements publics sociaux et médico-sociaux de l'instruction M22 à l'exception des comptes et subdivisions, du plan comptable général pour les comptes non prévus aux nomenclatures et dispositions ci-dessus.
 - Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
 - Continuité de l'exploitation,
 - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - Indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
 - La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
 - La présentation du compte de résultat en 2025 est modifiée pour répondre aux normes.
- Ci-dessous est repris le compte de résultat au 31/12/2024 certifié.

CHARGES	Exercice 2024	Exercice 2023	PRODUITS	Exercice 2024	Exercice 2023
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	23 967	23 726	Ventes de marchandises	57 737	52 775
Variation de stock			Production vendue :		
Achats de matières premières et fournitures	540 082	567 998	- prestations de services	8 892	3 098
Variation de stock	-26 981	31 419	- divers	1 741 472	1 893 637
Achats d'autres approvisionnements			Production stockée ou déstockage de production	14 656	-2 499
Variation de stock			Production immobilisée		
Achats non stockés de matières et fournitures	1 393 882	1 397 434	Dotations et produits de tarification	22 567 911	20 384 674
Services extérieurs et autres	7 415 255	6 922 114	Subventions d'exploitations et participations	31 142	91 412
Impôts, taxes et versements assimilés :			Reprises sur amortissements et provisions	429 453	307 795
- sur rémunérations	968 827	974 305	Transferts de charges	12 021	65 218
- autres	182 473	96 102	Autres produits	2 520 820	2 379 833
Charges de personnel :					
- salaires et traitements	10 825 887	10 943 793			
- charges sociales	4 019 916	4 066 180			
Dotations aux amortissements et provisions :					
Dotations aux amortissements :					
- des immobilisations	1 125 122	962 189			
- des charges d'exploitation à répartir					
Dotations aux provisions :					
- sur actif circulant	6 164	2 261			
- pour risques et charges d'exploitation	443 788	104 174			
Autres charges	64 105	175 296			
TOTAL I	26 982 488	26 266 991	TOTAL I	27 384 106	25 175 943
CHARGES FINANCIERES			PRODUITS FINANCIERS		
Dotations aux amortissements et aux provisions			De participations et des immobilisations financières	28 820	22 286
Intérêts et charges assimilées	272 639	255 831	Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits	3 488	7 882
Différences négatives de change			Reprises sur provisions		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			Transferts de charges		
			Différences positives de change		
			Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	8 859	9 059
TOTAL II	272 639	255 831	TOTAL II	41 167	39 228
CHARGES EXCEPTIONNELLES			PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion			Sur opérations de gestion	231 700	156 800
Exercice courant	148 795	10 998	- exercices antérieurs		
Exercices antérieurs			Sur opérations en capital	390 358	80 240
Sur opérations en capital	943		Reprises sur provisions :		
Dotations aux amortissements et aux provisions :			- reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
- dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.			- reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		
- dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations			- reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif		
- dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif			- reprises sur autres provisions		
- dotations aux autres provisions réglementées			Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	568 610	979 303
Engagements à réaliser sur ressources affectées	896 984	261 849	Transferts de charges		
Impôts sur les sociétés					
TOTAL III	1 046 722	272 847	TOTAL III	1 190 667	1 216 343
TOTAL DES CHARGES	28 301 848	26 795 669	TOTAL DES PRODUITS	28 615 940	26 431 514
RESULTAT CREDITEUR = Excédent	314 092		RESULTAT DEBITEUR = Déficit		364 155
TOTAL GENERAL (I + II + III)	28 615 940	26 795 669	TOTAL GENERAL (I + II + III)	28 615 940	26 795 669

cofidest | 
AUDIT

3. Actif immobilisé

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur date d'entrée dans le patrimoine, à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise à leur valeur vénale pour les actifs à titre gratuit et par voie d'échange.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en l'état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas

être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en l'état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Un composant séparé, qui n'a pas été identifié à l'origine, l'est ultérieurement si les conditions de comptabilisation prévues aux articles 212-1, 212-2 et 214-9 du règlement 2014-03 sont réunies, y compris pour les dépenses d'entretien faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions, si aucune provision pour gros entretien ou grande révision n'a été constatée. Si nécessaire, nous évaluons le coût du composant existant lors de l'acquisition ou de la construction du bien en utilisant le coût estimé des dépenses d'entretien faisant l'objet d'un programme pluriannuel de gros entretien ou grandes révisions, futur et identique. Dans tous les cas, la valeur nette du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue

- Logiciels, brevets : 3 ans
- Constructions : 10 à 60 ans,
- Agencements des constructions : 10 à 20 ans,
- Installations techniques : 5 à 10 ans,
- Matériel et outillage industriels, éducatifs, scolaires : 5 à 10 ans,
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans,
- Matériel de transport : 5 ans,
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans,
- Matériel informatique : 3 ans,
- Mobilier : 10 ans,



La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participation, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.1 Etat de l'actif immobilisé

Immobilisations	Immobilisations au 31 décembre 2024	Acquisitions 2025	Cessions 2025	Immobilisations au 31 Décembre 2025
Immobilisations incorporelles	333 457	218 566	88 144	463 879
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	14 059			14 059
Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.	2 310			2 310
Fonds commercial				
- dont droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles	228 944	218 566		447 510
Immobilisations incorporelles en cours	88 144		88 144	0
Immobilisations corporelles	35 945 649	1 276 969	255 154	36 967 465
Terrains	866 608			866 608
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	246 896			246 896
Constructions	24 523 914	38 409	18 195	24 544 128
Installations, matériel et outillage techniques	4 958 346	121 069	60 900	5 018 515
Autres immobilisations corporelles	3 762 168	151 224	2 671	3 910 721
Immobilisations corporelles en cours	1 587 716	966 268	173 388	2 380 596
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés	0	288 778	0	288 778
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés		288 778		288 778
Immobilisations financières	47 267	5 946	6 410	46 803
Participations	1 000	1 500		2 500
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	5 567	47		5 614
Prêts				0
Autres immobilisations financières	40 700	4 399	6 410	38 689
TOTAL IMMOBILISATION	36 326 373	1 790 259	349 708	37 766 925

3.2 Amortissement de l'actif immobilisé



Amortissements	Amortissements et dépréc. au 31/12/2024	Dotations 2025	Diminutions 2025	Amortissements et dépréc. au 31/12/2025
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	218 425	91 010		309 435
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	14 059			14 059
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val. sim.	2 310			2 310
Fonds commercial (établissements privés)				
- dont droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles	202 056	91 010		293 066
Immobilisations incorporelles en cours				
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	16 097 852	1 201 801	77 490	17 222 164
Terrains				
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	242 927	3 969		246 896
Constructions sur sol propre	4 081 392	542 975		4 624 368
Constructions sur sol d'autrui	5 152 863	160 719	18 195	5 295 387
Installations, matériel et outillage techniques	3 479 515	290 859	55 891	3 714 483
Autres immobilisations corporelles	3 141 154	203 279	3 404	3 341 029
Immobilisations corporelles en cours				
Dépréciations des immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	16 316 277	1 292 812	77 490	17 531 599

3.3 Variation des capitaux propres

Capitaux propres	Montant net 31/12/2024	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Montant net 31/12/2025
FONDS PROPRES	11 774 936	47 878 852	46 067 655	13 272 041
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 236 374			2 236 374
Ecart de réévaluation				
Réserves	9 224 470	1 147 658	154 920	10 217 208
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	314 092	46 731 194	45 912 735	818 459
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	530 696	574 710	1 643 428	-538 022
Fonds associatifs avec droit de reprise :				
Apports				
Legs et donations				
Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	-4 500 133	188 171	699 564	-5 011 527
Ecart de réévaluation				
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	4 453 628	386 539	943 864	3 896 304
Provisions réglementées	577 201			577 201
TOTAL GENERAL	12 305 631	48 453 561	47 711 083	12 734 019

4- Actif circulant



4.1– Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au coût d'achat selon la méthode du premier entré premier sorti.
Les stocks de produits finis sont évalués aux coûts de vente hors taxe.

4.2 – Créances

Les créances sont valorisées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, elles sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement.

L'exigibilité de toutes les créances est inférieure à un an.

Libellé	Montant brut 2025
CREANCES (a)	
Créances de l'actif immobilisé :	
Créances rattachées à des participations (25-26)	2 500
Prêts (274)	
Autres immobilisations financières (271 à 273, etc)	44 303
Créances de l'actif circulant :	
Créances clients et comptes rattachés (411 à 418)	554 730
Autres créances clients (4096, 4097, etc)	545 567
Personnel et comptes rattachés (421,)	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)	77 782
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	707 089
Autres	
Charges constatées d'avance (486)	110 069
TOTAL CREANCES	2 042 041

4.3 – Dettes



Libellé	Montant brut 2025
DETTES (b)	
Emprunts obligataires convertibles (161)	
Autres emprunts obligataires (163)	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (164 ..)	9 006 985
Emprunts et dettes financières divers (165...-17)	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (401, 403, 408)	996 855
Personnel et comptes rattachés (421,)	897 674
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)	1 057 712
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	137 618
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (269, 279, 404, 405)	219 902
Autres dettes (solde créditeur 409, 41, 45, 46, ...)	860 188
Produits constatés d'avance (487)	105 602
TOTAL DETTES	13 282 536

4.4 – Produits à recevoir

Les produits à recevoir au 31/12/25 s'élèvent à 212 500 € et concernent principalement des produits d'exploitation

Libellé	Montant
Produits financiers	24 132
Produits exceptionnels	783
Etat Produit à recevoir	187 586
TOTAL	212 500

4.5 – Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance au 31/12/25 s'élèvent à 105 602€ et concernent des produits d'exploitation.

Libellé	Montant
TVA LASM Ime	104 752
Produits d'exploitation	850
TOTAL	105 602

4.6– Charges à payer

Compte	Libellé	Montant
168800	Intérêts courus	119 561
408100	Factures non parvenues	236 915
428200	Dettes provisionnées pour congés payés	683 665
428600	Autres charges du personnel	50 388
438200	Congés payés : charges sociales	325 424
468600	Charges à payer	139 032
		1 554 985

5- Bilan Passif



Note n° 1– Détail des résultats comptables sous contrôle des tiers financeurs

- Agence Régionale de la Santé :
 - Ime de Tully : 247 535 €
 - Sessad : 141 811 €
 - Eam Moulin : 283 076 €
 - Eam Narcisses : **-143 993 €**
 - Esat : 189 535 €
- Conseil Départemental de Haute Savoie :
 - Foyer hébergement /Appartements : 13 989 €
 - Foyer de Vie Villa Arpin : **- 57 097 €**
 - Foyer de Vie Grands Champs : **- 126 198 €**
 - Satthav : 34 357 €
 - Service activité de jour : 103 964 €
 - Savs : 16 198 €
 - Eam Moulin : **-146 954 €**
 - Eam Narcisses : 113 797 €

Note n° 2– Détail des résultats hors contrôle des tiers financeurs

- Esat Production : 107 699 €
- Apei : 41 201 €

Note n° 3– Résultats Services Mutualisés

Direction Générale : **- 460 €**

Note n° 4 – Détail des réserves, provisions, dépréciation, fonds dédiés et réserves de compensation

Prov., dép., fds déd. et rés. compens.	Montants 2024	Dotations de l'Exercice 2025	Reprises de l'Exercice 2025	Montants 2025
Réserves de Compensation				
106856 - Des Déficits d'Exploitation	1 600 288	636 798	134 422	2 102 664
106857 - Des Charges d'Amortissement	2 019 197		20 498	1 998 699
Provisions Réglementées				
141 - Destinées à la Couverture du Besoin en Fonds de Roulement	296 996			296 996
142 - Pour Renouvellement des Immobilisations				
143 - Provisions réglementées relatives aux stocks (ESSMS privés)				
144 - Provisions pour impôts (établissements privés)				
145 - Amortissements Dérogatoires				
146 - Provision spéciale de réévaluation (établissements privés)				
147 - Plus-values réinvesties (établissements privés)				
148 - Autres provisions réglementées	280 205			280 205
1483 - dont provisions réglementées pour produits financiers (ESSMS privés)				
14861 - dont réserves des Plus-Values Nettes d'Actif Immobilisé	167 904			167 904
14862 - dont réserves des Plus-Values Nettes d'Actif Circulant	108 665			108 665
Provisions pour Risques et Charges				
151 - Provisions pour Risques	552 086	499 528	315 967	735 647
152 - Provisions pour charges sur legs ou donations (ESSMS privés)				
153 - Provisions pour pensions et obligations similaires (ESSMS privés)	991 766	1 165 160	1 163 031	993 895
154 - Provisions pour restructurations (ESSMS privés)				
155 - Provisions pour impôts (ESSMS privés)				
156 - Provisions pour renouvellement des immobilisations (ESSMS privés)				
157 - Provisions pour Charges à Répartir sur Plusieurs Exercices				
158 - Autres Provisions pour Charges				
Dépréciations				
29 - Dépréciation des Immobilisations				
39 - Dépréciation des Stocks et En-Cours				
49 - Dépréciation des Comptes de Tiers	12 815	11 822		24 637
59 - Dépréciation des Comptes Financiers				
Fonds Dédiés				
191 - Fonds reportés liés aux legs ou donations	5 704	311 530		317 234
192 - Fonds dédiés sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS	2 199 062	194 866	189 801	2 204 127
194 - Sur Subventions de Fonctionnement	84 391	20 791	35 661	69 521
195 - Sur Dons Manuels Affectés				
196 - Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	49 878	22 110	14 419	57 569
TOTAL GENERAL	8 092 388	2 862 605	1 873 799	9 081 194

Note n° 5 – Subventions d'investissement :

Subventions d'investissement	Subventions d'invest. au 31/12/2024 (1)	Augmentations 2025 (2)	Diminutions 2025 (3)	Subventions reçues dans l'année (2)-(3)	Subv. d'invest. au 31/12/2025 (1)+(2)-(3)
Subventions d'équipement (c/131 et 1391)	2 249 245	-41 226	362 937	-404 163	1 845 083
Etat	1 596 398	-41 226	274 644	-315 869	1 280 528
Région	176 933		26 993	-26 993	149 940
Département	418 019		7 600	-7 600	410 419
Commune	50 000		50 000	-50 000	0
Collectivités publiques				0	0
Entreprises publiques					
Entreprises et organismes privés	7 896		3 700	-3 700	4 196
Autres					
Autres subventions d'investissement (c/138 et 1398)	2 204 384		153 162	-153 162	2 051 222
Etat					
Région	363 290		50 243	-50 243	313 047
Département	1 525 445		72 649	-72 649	1 452 796
Commune	225 649		30 270	-30 270	195 379
Collectivités publiques					
Entreprises publiques					
Entreprises et organismes privés	90 000				90 000
Autres					
- dont taxe d'apprentissage					
TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 453 629	-41 226	516 099	-557 325	3 896 304
Quote-part des subv. d'invest. virée au résultat de l'exerc. (c/777)	314 015				328 360

Note n° 6 – Dettes financières :

Les dettes financières s'élèvent à 9 006 985 €

- 775 242 € sont à échéance à moins d'un an,
- 2 620 093 € sont à échéance entre 1 an et 5 ans,
- 5 611 650 € sont à échéance de plus de 5 ans.



Note n° 7 – Engagements financiers :

L'emprunt n° 217319001305 est garanti par un engagement délivré par le Département de la Haute Savoie portant sur un capital restant dû à la date de clôture de 1 022 227.75 €

L'emprunt n° 4335T1874000013 est garanti par un engagement délivré par Thonon Agglomération portant sur un capital restant dû à la date de clôture de 1 764 285.60 €

L'emprunt n° 214215006603 est garanti par un nantissement de compte à terme de 150 000 €. Le capital restant dû à la date de clôture est de 305 995.18 €

L'emprunt n° 403173G est garanti par une convention de cautionnement avec la CIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS. Le capital restant dû à la date de clôture est de 182 741.15 €.

L'emprunt n° A0123006 est garanti par un engagement délivré par le Département de la Haute Savoie portant sur un capital restant dû à la date de clôture de 2 190 858.22 € assorti d'une mise en hypothèque sur le bien immobilier financé au profit du garant.

L'emprunt n° A0123014 est garanti par une hypothèque sur le bien immobilier financé. Le capital restant dû à la date de clôture est de 2 810 841.73 €

7 – Autres informations

Note n° 8 – Ventilation de l'effectif au 31/12/2025 :

Groupe d'emploi	Année 2025	Année 2024
CADRES	37	39
ADMINISTRATIF	18	18
EDUCATIF	179	185
SERV.GENERAUX	54	55
PARAMEDICAL	37	36
TOTAL	325	333

Note n° 9 – Rémunération des dirigeants :

La présidente et autres membres du Conseil d'Administration ne perçoivent aucune rémunération.

Le montant des rémunérations brutes chargées versées aux directeurs s'élève à 760 483€

Note n°10 - Honoraires du CAC

Pour 2025, le montant de la charge des honoraires du CAC représente 17 580 €.

